



**COMITÉ CONSULTATIF DES
RESSOURCES NATURELLES**

Procès-verbal de la réunion du 21 septembre 2020

**NATURAL RESOURCES
ADVISORY COMMITTEE**

Minutes of the September 21, 2020 meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Pierre Guénard, président de cette réunion, déclare la présente séance du Comité consultatif des ressources naturelles (CCRN) ouverte à 19h05.

Having noticed there is quorum, Mr. Pierre Guénard, presiding over this meeting, declares this sitting of the Natural Resources Advisory Committee (NRAC) open at 7:05 pm.

PRÉSENTS

PRESENT

Pierre Guénard (conseiller / counselor) ~ Benoit Delage (membre / member) ~ Jean-Denis Fréchette (membre / member) ~ Gershon Rother (membre / member) ~ Melissa Chabot (employée municipale / municipal officer)

ABSENTS

REGRETS

Jonathan Lamarre-Régnière (membre / member) ~ Michelle Comeau (membre / member)

1.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Denis Fréchette, appuyé par M. Gershon Rother, et résolu que l'ordre du jour proposé soit par la présente adopté, avec les modifications suivantes :

Ajouter 7.1 Lettre pour les demandeurs de dérogation mineure
Ajouter 7.2 Fonds des municipalités pour la biodiversité

ADOPTÉ

**2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DE
LA RENCONTRE DU 17 AOÛT 2020**

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Denis Fréchette, appuyé par M. Gershon Rother, et résolu que le procès-verbal de la réunion du 17 août 2020 soit par la présente approuvé.

ADOPTÉ

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du public discutent de la demande de dérogation mineures présentée au point 4.1.

[Le public quitte à 19h28]

4.0 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**4.1 Dérogation mineure – chemin de la Rivière (lot
6 323 416)**

Le propriétaire du terrain, connu comme le lot 6 323 416 au cadastre du Québec situé sur le chemin de la Rivière, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure visant à réduire la bande de protection d'un milieu humide à 15 mètres.

1.0 READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

IT IS PROPOSED by Mr. Jean-Denis Fréchette, seconded by Mr. Gershon Rother, and resolved that the agenda be and is hereby adopted as presented, with the following changes:

Add 7.1 Letter for minor variance applicants
Add 7.2 Municipal biodiversity fund

ADOPTED

**2.0 APPROVAL AND SIGNING OF THE RECORD OF THE
MINUTES OF THE AUGUST 17, 2020 MEETING**

IT IS PROPOSED by Mr. Jean-Denis Fréchette, seconded by Mr. Gershon Rother, and resolved that the minutes of the meeting held on August 17, 2020, be and is hereby approved.

ADOPTED

3.0 QUESTIONS PERIOD

The members of the public discuss the minor variance presented at point 4.1.

[Le public leaves at 7:28 pm]

4.0 REQUEST FOR MINOR VARIANCE

4.1 Minor variance – chemin de la Rivière (lot 6 323 416)

The owner of the land known as lot 6 323 416 of the Quebec cadastre located on chemin de la Rivière, has presented to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption to reduce the protection strip of a wetland to 15 metres.

Les membres sont d'avis qu'ils doivent analyser le rapport de caractérisation du milieu humide avant d'émettre leurs recommandations.

The members agree that they need to analyze the wetland characterization report before making their recommendations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.0 INFORMATION DÉCOULANT DU CONSEIL MUNICIPAL

5.0 FEEDBACK ARISING FROM COUNCIL

5.1 Séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020

5.1 September 1st, 2020 Ordinary sitting of Council

M. Pierre Guénard annonce que la compagnie Gazifère versera un montant de 56 000\$ à la Municipalité de Chelsea, à la suite d'une entente entre les deux parties. Une partie de cette somme sera réservée dans un fond pour la réalisation d'initiatives en lien avec le Plan directeur de transport actif et le Plan d'action en développement durable (PADD).

Mr. Pierre Guénard announces that Gazifère will pay an amount of \$56,000 to the Municipality of Chelsea, following an agreement between the two parties. Part of this amount will be set aside in a fund for the achievement of initiatives related to the Active transportation master plan and the Sustainable development action plan (SDAP).

6.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 17 AOÛT 2020

6.0 BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES OF AUGUST 17, 2020

4.1 La dérogation mineure sur le chemin Cercle des Érables a été refusée par le CCUDD. Le dossier sera présenté à la prochaine séance du conseil le 6 octobre 2020

4.1 The minor variance on chemin Cercle des Érables was refused by the PSDAC. The file will be presented at the next council meeting on October 6, 2020.

7.0 DIVERS

7.0 OTHER

7.1 Lettre pour les demandeurs de dérogation mineure

7.1 Letter for minor variance applicants

Les membres discutent de la possible rédaction d'une lettre ou d'un protocole à mettre en place pour les demandeurs de dérogation mineure qui ne respectent pas les recommandations du CCRN.

Members discussed the possible drafting of a letter or a protocol to be put in place for minor variance applicants who do not comply with the recommendations of the NRAC.

Les membres ont remarqué qu'au courant des derniers mois, les demandeurs ne respectaient pas toujours les recommandations émises par le CCRN, même si ceux-ci respectent la réglementation municipale. Les valeurs environnementales tombent alors nulles. Ils aimeraient pouvoir se prononcer lorsqu'une situation comme celle-ci se produit.

Members noted that in the recent months, applicants have not always complied with the recommendations issued by the NRAC, even if they comply with the municipal by-laws. Environmental values then fall to zero. They would like to have a say when a situation like this occurs.

7.2 Fonds des municipalités pour la biodiversité

7.2 Municipal biodiversity fund

Les membres prennent connaissance du programme. Ils sont d'avis qu'il s'agit d'un fonds très intéressant dont la Municipalité pourrait bénéficier, notamment parce qu'en investissant 1\$ par porte, le montant sera doublé par le programme jusqu'en 2022. De plus, des 18 municipalités qui ont adhéré à ce fonds, aucune ne se trouve en Outaouais. Ce qui ferait de Chelsea la première municipalité en Outaouais à y adhérer.

The members take into consideration the program. They agree that it is a very interesting fund from which the Municipality could benefit, especially because by investing \$1 per door, the amount will be doubled by the program until 2022. Of the 18 municipalities that have joined this fund, none are located in the Outaouais area, which would make Chelsea the first municipality in the area to join it.

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par M. Jean-Denis Fréchette, et résolu que le CCRN recommande l'initiative de la Municipalité de Chelsea pour joindre d'autres municipalités au travers le Québec à contribuer 1\$ par ménage au Fonds des municipalités pour la biodiversité afin que le programme double ce montant.

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mr. Jean-Denis Fréchette and resolved that the NRAC recommends the initiative of the Municipality of Chelsea to join other municipalities across Quebec to contribute \$1 per household to the Municipal biodiversity fund so that the program will double this amount.

8.0 PROCHAINE RENCONTRE

8.0 NEXT MEETING

La prochaine rencontre du comité est présentement prévue pour le lundi 26 octobre 2020. Les membres en prennent note.

The next meeting of the Committee is currently planned for Monday October 26, 2020. Members take note.

9.0 LEVÉE DE LA RÉUNION

9.0 ADJOURNMENT

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Denis Fréchette, appuyé par M. Benoit Delage et résolu que cette réunion soit levée à 20h41.

IL IS PROPOSED by Mr. Jean-Denis Fréchette, seconded by Mr. Benoit Delage and resolved that this meeting be adjourned at 8:41 pm.

ADOPTÉE

ADOPTED

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES PREPARED BY



.....
Melissa Chabot

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ PAR

MINUTES APPROVED BY



.....
Pierre Guénard
Président / Chair

2020-10-26.....

Date